



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Monestier-de-Clermont, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

### ISÈRE VÉTO : LES PREMIERS VÉTÉRINAIRES S'INSTALLENT

**Le Président Jean-Pierre Barbier, accompagné par le Vice-président délégué au laboratoire départemental et à la santé animale, Jean Papadopulo, et les Conseillers départementaux Fabien Mulyk, et Frédérique Puissat, également Sénatrice, et par le Préfet de l'Isère, Laurent Prévost, a rencontré les premiers bénéficiaires du dispositif Isère Véto, lancé par le Département, en présence de Benjamin Dubail, Président de Véto 38, David Rivière, secrétaire adjoint de la Chambre d'agriculture, et Jean-Yves Bouchier, administrateur du Groupement de défense sanitaire de l'Isère pour le Trièves.**

#### **6 mois après le lancement, ils sont déjà 2 !**

Les vétérinaires Roberto Alciati (31 ans, diplômé de l'école vétérinaire de Turin) et Hugo Jeannet (27 ans, diplômé de l'école vétérinaire de Lyon à VetAgroSup), installés à Monestier-de-Clermont en association, depuis le 3 octobre dernier, sont les deux premiers bénéficiaires du dispositif Isère Véto, lancé il y a seulement 6 mois par le Département.

En 2022, a été identifié un risque de « désert vétérinaire » dans le Trièves : les activités rurales de deux cabinets vétérinaires à Vif et à Mens allaient cesser dans l'année, alors que ce territoire compte 163 élevages. Dès février, un travail d'accompagnement à la reprise et à l'installation d'un cabinet vétérinaire dans le Trièves a été engagé par le Département et les institutions associées au dispositif - Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), Groupement de défense sanitaire de l'Isère (GDS), Chambre d'agriculture et association Véto38 -, qui se sont adjoints l'expertise du cabinet Adévet, avec un cofinancement du Département et de l'Etat. Par l'entremise de cette entreprise spécialisée, il s'agissait d'accompagner de futurs porteurs de projet sur les plans économique, personnel, juridique, technique et managérial, et de faire connaître le dispositif Isère Véto à ces porteurs.

Un travail concluant qui a abouti à l'installation, à Monestier-de-Clermont, des deux vétérinaires qui démarrent avec une activité uniquement rurale. Cette installation va ainsi permettre d'assurer la continuité du suivi sanitaire des élevages dans le Trièves. Grâce au dispositif Isère Véto, ils vont recevoir chacun la prime d'installation de 15 000€, et ils pourront déclarer leurs déplacements dans les élevages de montagne pour recevoir l'indemnité kilométrique de 0,20€/km.

#### **Isère Véto : pallier le manque de vétérinaires ruraux**

Le dispositif Isère Véto, lancé par le Département en juin dernier, répond à une baisse drastique du nombre de vétérinaires ruraux en Isère. En effet, en France, la diminution des élevages, surtout laitiers, fragilisés par les difficultés économiques du secteur, remet en cause la rentabilité des cabinets



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

vétérinaires ruraux, qui finissent par disparaître, fragilisant d'autant la pérennité des cabinets vétérinaires restant. Ceux-ci doivent alors assurer, en conséquence, plus de travail dans des zones géographiques plus étendues. A cela s'ajoutent les contraintes de l'activité elle-même (grandes amplitudes horaires, gardes, dangerosité...) et le fait que l'activité canine est, elle, plus lucrative et moins contraignante.

En Isère, sur 300 vétérinaires installés, une cinquantaine exerce une activité rurale. Ils sont répartis dans une vingtaine de cabinets. Entre 2017 et 2020, leur nombre a diminué de 30 %.

Dans la droite ligne de sa politique de soutien à l'agriculture locale et aux circuits courts, avec notamment la création de la marque ISHERE, portée par le Pôle agroalimentaire de l'Isère, et à l'instar d'Isère Médecins favorisant l'installation de médecins dans les déserts médicaux, le Département a donc décidé de s'engager pour attirer les vétérinaires à s'installer en Isère. L'objectif ? maintenir un maillage territorial pour garantir le service aux éleveurs et la surveillance sanitaire du territoire.

Le nouveau dispositif permet d'obtenir :

- Une indemnité de logement de 300 €/mois pour les étudiants en études vétérinaires réalisant un stage de 1 à 6 mois dans un cabinet vétérinaire isérois exerçant tout ou partie de son activité en médecine vétérinaire rurale, pouvant inclure un stage complémentaire dans une exploitation agricole d'élevage iséroise ;
- Une aide forfaitaire à l'installation de 15 000 € en contrepartie de l'engagement d'exercer son activité pendant une période minimale de 3 ans et d'assurer la continuité et la permanence des soins des animaux d'élevage pour les docteurs vétérinaires souhaitant s'installer en Isère dans un cabinet vétérinaire exerçant tout ou partie de son activité en médecine vétérinaire rurale ;
- Une indemnité kilométrique forfaitaire de 0,20 €/km sur déclaration annuelle des kilomètres effectués pour suivre des élevages situés dans les zones ciblées, pour les cabinets vétérinaires isérois exerçant tout ou partie de leur activité auprès d'élevages, dans des territoires d'accès difficile (zones de montagne et de piémont classées défavorisées au titre des indemnités compensatoires de handicaps naturels ICHN). Un formulaire de déclaration sera prochainement envoyé à tous les vétérinaires ruraux pour leur permettre de déclarer les kilomètres parcourus dans ce type de territoire.

Une enveloppe de 80 000 € est prévue pour ce financement chaque année.

### **Un dispositif établi avec la profession vétérinaire**

Face au problème, dès novembre 2020, le Département a demandé une étude sur le maillage vétérinaire en Isère à l'École nationale vétérinaire de Lyon. Ont été associés la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), le Groupement de défense sanitaire (GDS), la Chambre d'agriculture et l'association Véto 38, qui regroupe 80 % des cabinets vétérinaires exerçant une activité rurale significative.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ses conclusions ont montré une situation complexe sur l'ensemble du département, mais tout particulièrement en Sud Isère et dans les massifs montagneux, où le relief entraîne des temps de trajet importants qui limitent les possibilités de coopération entre cabinets. Elle a souligné l'attractivité du territoire isérois : ses paysages, équipements, sa diversité des clientèles vétérinaires, mais également une activité éprouvante du fait du relief, de la récurrence des tours de garde, et de la nécessité économique de développer des clientèles « mixtes », rurales et canines, difficiles à gérer.

De cette étude et des réunions de travail conduites depuis l'automne 2021 par le Vice-président délégué au laboratoire départemental et à la santé animale, Jean Papadopulo, avec l'ensemble des vétérinaires ruraux du territoire et des partenaires, est né Isère Véto.

*« Isère Véto est un dispositif inédit, et réussir le tour de force d'avoir déjà 2 installations 6 mois seulement après son lancement démontre toute son efficacité, et je tiens à remercier notre Vice-président Jean Papadopulo pour cela ! Si ce dispositif fonctionne, c'est parce qu'il est né du terrain, grâce à un travail qui a associé tous les acteurs, pour délimiter les enjeux et y répondre. Et c'est ce que nous essayons d'insuffler dans toutes nos politiques : les effets de manche et les projets d'affichage, ce n'est pas nous. S'écouter parler n'a jamais fait avancer aucun projet. Nous, nous écoutons d'abord, nous associons, et nous agissons de manière pragmatique, en proximité, et ça marche ! Le Département s'est engagé dès 2015 aux côtés des agriculteurs et éleveurs isérois pour les soutenir, et à travers eux, soutenir la ruralité et les circuits courts. Et nous continuerons »,* souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

*« Le dispositif Isère Véto fonctionne, il le démontre. Maintenant, il s'agit de le faire connaître et c'est pour cela que je mène en ce moment même une tournée dans les 4 écoles vétérinaires de France, pour parler du dispositif et expliquer son intérêt. Hier, j'étais à Maisons-Alfort, et j'irai à Lyon en janvier. Ce que je leur dis ? Venez en Isère ! Être vétérinaire en milieu rural, c'est dur, mais c'est en même temps passionnant. Notre objectif, c'est en moyenne une ou deux installations par an. Un objectif tenu pour 2022 ! »,* souligne Jean Papadopulo, Vice-président délégué au laboratoire départemental et à la santé animale.